

Lettre à signer pour Valérie Péresse au sujet des grèves dans l'université

à Mme Valérie PÉCRESSE
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
1, rue Descartes
75231 Paris Cedex 05

Paris le 19 mars 2009

Madame,

Vous avez rappelé récemment aux présidents d'université la procédure à suivre concernant le décompte des personnels grévistes. C'est de bonne guerre. Dans le conflit qui vous oppose à la communauté universitaire, il est compréhensible, puisque vous refusez avec acharnement de nous écouter, que vous tentiez de nous intimider par une menace sur nos salaires.

Nous tenons cependant à attirer votre attention sur deux points dont, une fois n'est pas coutume, vous mesurerez certainement l'importance et les enjeux :

1. Les enseignants-chercheurs mobilisés dans le cadre de ce qu'ils ont appelé la « grève active » sont présents, plus que jamais, sur leurs lieux de travail et dans leurs missions. Ils assurent des cours, qu'ils appellent « alternatifs », qui s'inscrivent dans le prolongement de leurs recherches, de leurs réflexions, de leurs enseignements. Ouverts à tous les étudiants, aux autres enseignants et chercheurs, parfois à tous publics lorsqu'ils se tiennent « hors les murs », ces cours ne sauraient être tenus pour nuls et non avenue. Sauf à vous arroger un droit que vous n'avez pas : il ne vous appartient pas, en effet, de décider de la pertinence des choix pédagogiques et scientifiques des enseignants et des enseignants-chercheurs. C'est notre affaire, et celle des équipes pédagogiques auxquelles nous appartenons. Je doute, du reste, que vous puissiez prétendre avoir les compétences requises pour apprécier la légitimité universitaire des conférences que nous donnons dans le cadre des cours alternatifs et décréter qu'elle ne ressortissent pas aux obligations de service d'un enseignant-chercheur.

2. Le cas des journées où les universitaires en lutte participent à des journées d'action (manifestations) vous paraît sans doute différent. La chose est plus délicate qu'il n'y paraît. Soit un élément quelconque dans l'ensemble U des universitaires en lutte, que nous appellerons Mme Z. Posons que le mardi, il est prévu que Mme Z. effectue 4 heures de cours : 2 heures avec des étudiants de 1^{ère} année de Licence et 2 heures avec des étudiants de 2^e année de Master. Admettons que, pendant toute la durée de la lutte, Mme Z. a répondu par quatre fois à des appels à manifester le mardi. 4/30^{ème} de son salaire lui seront donc retenus. Dès lors, à l'issue de la lutte, Mme Z. est dégagée de toute éventualité d'envisager le rattrapage des cours non effectués et toute autre forme de remédiation. Traitée comme gréviste par son employeur, Mme Z. ne peut à la fois être pénalisée financièrement et encore tenue aux obligations dont la pénalisation financière entérine le fait qu'elle n'y a pas satisfait. Pour les étudiants concernés, cela signifie qu'au lieu des 24 heures de cours prévues, ils n'auront eu que 16 heures de cours. Mme Z., scrupuleusement soucieuse du respect de la maquette des diplômes en question, est donc dans l'impossibilité d'organiser un examen, de produire une note, de statuer sur le semestre et, s'il s'agit d'une année diplômante, de permettre la délivrance du diplôme.

En envisageant d'appliquer de manière comptable et mécanique le décompte des jours de grève à une profession dont le temps d'enseignement est annualisé, vous méconnaissiez la réalité de notre travail, vous révélez une fois encore votre incompréhension de ce qu'est réellement l'université et, surtout, vous nous empêchez définitivement de mettre en œuvre, en parallèle de notre lutte ou au terme de celle-ci, des stratégies de remédiation (rattrapage, cours en ligne, travaux de recherche personnels donnés aux étudiants, échanges par courriel, etc.). De fait, vous prenez, seule, la responsabilité de nous empêcher de procéder à des examens et de délivrer des diplômes.

La solution pourrait être que nous acceptions, bien qu'ayant été traités en grévistes de manière comptable, de rattraper les cours en sus de nos obligations statutaires. Il est vrai que nous sommes accoutumés de longtemps à faire bien davantage que ce que nos obligations prévoient : depuis des années, vous ne devriez pas l'ignorer, nous prenons en charge des tâches très lourdes, notamment administratives, sans aucune contrepartie financière, ou en échange de rétributions dérisoires, très largement inférieures au SMIC. Vous comprendrez que, cette fois, la situation est toute différente. Si vous vous pensez en manager, n'attendez pas de vos employés qu'ils vous fassent cadeau et d'une partie de leur salaire, et du temps de travail correspondant. Envisageons la chose sous l'espèce d'une métaphore qui vous sera chère : considérons l'université comme une entreprise qui fabrique des examens et des diplômes par l'assemblage des pièces

que sont les enseignements, une entreprise dont vous seriez le manager ultime. Les ouvriers que nous sommes se refuseront à bon droit à produire les pièces manquantes pour la constitution du produit final – l'examen, le diplôme – dès lors que l'application à courte vue des retenues financières les en aura exonérés.

Le conflit qui vous oppose à la communauté universitaire est un conflit social. De nombreux acteurs de l'université (des Présidents, des Conseils d'Administration, des Conseils d'UFR, des sections du CNU, des laboratoires de recherche, des sociétés savantes, des associations de défense de l'université et de la recherche, la Coordination Nationale des Universités, etc.) vous ont pacifiquement signifié en vain, pendant plusieurs mois, leur volonté que les réformes que vous portez fassent l'objet d'une véritable réflexion, d'une véritable concertation. À dire peu, l'enjeu, dont vous dites vous-même qu'il est majeur pour l'avenir du pays, le méritait. La ligne politique que vous avez choisie a contraint notre communauté, faute d'être entendue, à exprimer sa position avec une radicalité grandissante. Dans la tentative de reprendre le contrôle d'une situation qui vous échappe depuis longtemps, plutôt que d'admettre qu'il vous faut nous entendre car vous ne pouvez avoir entièrement raison à vous seule contre notre expertise, et parce qu'un ministre ne peut intelligemment gouverner contre le corps professionnel qu'il a en charge, vous avez commis une faute après l'autre. Nous ne saurions être tenus pour responsables de votre incurie. Et tandis que vous vous êtes montrée incroyablement obstinée et obtuse, nos étudiants, eux, entendent de mieux en mieux nos raisons, et reconnaissent la légitimité de notre combat et de ses modalités. C'est à vous, aux beaux jours, qu'ils demanderont des comptes.

En espérant, Madame, que vous accorderez à cette lettre toute l'attention qu'elle mérite.

Avec nos salutations républicaines

Si vous souhaitez figurer parmi les premiers signataires, merci de vous signaler à christophe.mileschi@wanadoo.fr (faire figurer « signataires lettre Péresse grève » en objet)